

Info - Rome - Un nouveau motu proprio pour harmoniser les code de droit latin et celui des Eglises orientales

Author : Rédaction RC

Categories : [Eglise universelle](#)

Date : 16 septembre 2016



Le Pape François a signé un nouveau Motu Proprio intitulé *Concordia Codici* qui vient harmoniser certaines normes du code de droit canonique latin et de celui des Églises orientales. Le premier date de 1983, le second de 1991. Cette harmonisation est une conséquence de l'émigration de nombreux chrétiens orientaux (catholiques ou orthodoxes) dans des pays de rite latin et concerne en particulier les sacrements du baptême et du mariage.

Il fallait trouver un juste équilibre entre la tutelle du droit propre à la minorité orientale et le respect de la tradition canonique de la majorité latine au milieu de laquelle vivent ses chrétiens souligne le Vatican.

[Source](#) Radio Vatican